



SELECTION LOISIRS

175, rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS - Tél. : 01 49 95 98 90

COMPTE-DÉPÔT FONCTIONNEMENT

✓ OUVERTURE D'UN COMPTE-DÉPÔT

L'adhérent procède à l'ouverture d'un compte-dépôt par le versement d'une somme dont le montant est déterminé par l'importance des commandes mensuelles prévues.

✓ FONCTIONNEMENT

L'adhérent, après appel téléphonique, confirme aussitôt chaque réservation par l'envoi d'un bon de commande dont le montant est déduit du versement initial.

Pour les adhérents ayant choisi l'adhésion type 2 par internet, avec accès par authentification réservé à l'adhérent, le prélèvement sur le compte et l'édition du bon de commande correspondant se font automatiquement dans nos services.

✓ RÉGULARISATION

À la fin de chaque mois, **SELECTION LOISIRS** expédie le relevé des opérations effectuées.

Toute anomalie éventuelle constatée et signalée sera rectifiée sur le relevé suivant.

L'adhérent adresse un règlement qui doit couvrir le débit et rétablir le montant du dépôt initial **avant le 15 du mois** suivant l'émission du relevé :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de **SELECTION LOISIRS**,
- par virement sur le compte de **SELECTION LOISIRS** :
 - contacter nos service afin de connaître les références bancaires ;
 - faire connaître systématiquement toute opération par la transmission d'un avis de virement.

Le relevé du compte-dépôt ne peut être réglé par chèques-vacances (ANCV).

✓ NOTA

Le compte-dépôt vous est proposé pour faciliter le règlement des réservations mais ne doit pas être considéré comme un système de crédit ni de paiement sur facture.

Nous comptons donc sur votre vigilance pour nous faire parvenir les règlements demandés dans les délais requis (prière de nous contacter si le relevé ne vous est pas parvenu).

En cas de retard ou de paiement incomplet, l'accès aux réservations est automatiquement fermé et cela jusqu'à régularisation.